



Case postale 375
3000 Berne 7
www.helvetia-latina.ch

Résumé du rapport de l'observatoire des langues 2008

Cette année, HELVETIA LATINA a été rassurée de constater que les observations rapportées depuis près de 28 ans disposaient maintenant aussi bien d'une caution scientifique, que d'un soutien européen, voire même judiciaire.

En effet, dans le cadre du projet de recherche PNR 56, les chercheurs ont démontré l'existence des mécanismes conduisant à une discrimination de fait des collaborateurs et collaboratrices de l'administration fédérale appartenant aux communautés linguistiques minoritaires.

En outre, dans son rapport du 29 février 2008, le «Comité consultatif de la convention-cadre pour la protection des minorités nationales», institution du Conseil de l'Europe, a relevé la nécessité de garantir une plus grande représentation latine au sein de l'administration fédérale à tous les niveaux. Il a invité, notamment, les autorités fédérales à encourager une utilisation accrue de l'italien à l'oral et à l'écrit au sein de l'administration publique fédérale, de manière à garantir l'égalité avec les autres langues officielles telle que prévue par la loi.

A cela s'ajoutent également les récentes prises de position de nos plus hautes instances judiciaires, qui ont fermement rappelé la nécessité de prendre en compte le plurilinguisme suisse.

Or, au vu de ces événements, il ne reste plus à notre gouvernement qu'à faire preuve de bonne volonté et accélérer la mise en place de l'ordonnance d'application de la Loi fédérale sur les langues, afin de permettre son entrée en vigueur à la date prévue, à savoir le 1^{er} janvier 2010.

Frp/20.11.07